



## Nouvelle réglementation

Une nouvelle réglementation est en vigueur et applicable dès maintenant.

| PASSE SAISONNIÈRE<br>RÉSIDENT       |              |
|-------------------------------------|--------------|
| Embarcation moteur - de 10 forces   | 25\$ + taxes |
| Embarcation moteur + de 10 forces * | 50\$ + taxes |
| Carte magnétique                    | Dépôt 20\$   |

| PASSE SAISONNIÈRE<br>NON-RÉSIDENT – avec droit de quai |               |
|--|---------------|
| Embarcation moteur + de 10 forces                      | 500\$ + taxes |
| Embarcation moteur – de 10 forces                      | 500\$ + taxes |
| Carte magnétique                                       | Dépôt 20\$    |

| EXTÉRIEUR         |
|-------------------|
| Toute embarcation |

| TARIF JOURNALIER |
|------------------|
| 100\$ + taxes    |

\* Pour se prévaloir du tarif de 50\$ + taxes pour une embarcation de **+ de 10 forces**, le résident doit **obligatoirement** prouver que l'embarcation lui appartient. Pour ce faire, il devra fournir l'un des deux documents suivants :

### Documents acceptés

1. Acte de vente

**Ou**

2. Permis d'embarcation de plaisance délivré par Transports Canada

Toute personne ayant déjà inscrit son embarcation auprès de Transports Canada mais qui n'a plus son permis en sa possession peut se procurer un duplicata en ligne. La personne doit fournir :

1. Une copie d'une pièce d'identité valide comportant une signature (ex. permis de conduire)
2. Le numéro de son embarcation de plaisance
3. Sa date de naissance
4. Une adresse courriel

Suite au verso



## Procédure pour obtenir un duplicata

- Aller sur le site <https://www.tc.gc.ca>
- Choisir la langue
- Sous la rubrique **Services et renseignements**, choisir **Permis et immatriculation des bateaux**
- Sous la rubrique **Services et renseignements**, choisir **Permis d'embarcation de plaisance**
- Sous la rubrique **En ligne**, cliquer sur l'hyperlien **Système électronique de délivrance de permis d'embarcation de plaisance**.
- Cocher le **Type de demandeur**
- Choisir le type de demande **Duplicata**
- Cocher la case au bas de la page avant de cliquer sur le bouton **Continuer** et suivre les instructions.

Pour plus d'informations concernant la réglementation sur la navigation, il est possible de télécharger le **Guide de sécurité nautique** au <http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/desn-bsn-menu-1362.htm>

## Bureau de la sécurité nautique



### Téléchargez le nouveau Guide de sécurité nautique aujourd'hui!

Voici le GUIDE DE SÉCURITÉ NAUTIQUE. Transports Canada le publie pour que vous connaissiez bien la réglementation sur la navigation et en appreniez davantage sur les pratiques de navigation sûres et responsables.

Téléchargez le nouveau Guide de sécurité nautique aujourd'hui!

